

le révéler davantage à la Chambre. C'est donc dire que le ministre des Finances, en ce mois de décembre 1945, doit se contenter d'un exposé général. Le principe maître consistera à équilibrer les budgets d'une période donnée et non de chaque année en particulier. Il arrivera que nous aurons des surplus, que notre budget sera à peine équilibré et que nous aurons des déficits.

Voilà une brève réponse à la question de l'honorable député. Peut-être est-elle plus concise que l'exposé du sujet préparé par le chancelier de l'Echiquier, je l'ignore. Je me suis toutefois souvent demandé si je ne devrais pas choisir une bonne occasion de dire au public canadien quelles sont nos intentions concernant les méthodes de financement des quelques prochaines années; dans quelle mesure nous nous proposons de recourir aux emprunts publics, aux impôts et aux banques, s'il y a lieu. Cependant, ma décision prise, j'ai dû reculer chaque fois. J'en ai causé, à deux ou trois reprises, avec le sous-ministre des Finances et l'incertitude présente m'a fait changer d'idée. Tout demeure trop aléatoire. Toutefois, nous nous sommes avancés aussi loin que nous le pouvions, dans le livre blanc sur la reconstruction, publié le printemps dernier, et dans les discours que j'ai prononcés pendant la campagne d'emprunt de la victoire. Je ne puis être plus précis.

Nous devons nous contenter, pour le moment, d'envisager les années telles qu'elles se présentent. Nous avons donné des précisions sur l'année en cours: la Chambre a été saisie de tous les détails. Il nous faudra faire de même l'an prochain, lorsque nous présenterons notre budget et nos crédits.

J'admets que nous ne devrions pas nous contenter de nobles espérances, mais adopter des principes directeurs, et il sera peut-être possible d'être beaucoup plus précis dès que nous nous serons entendus avec les provinces. Si nous ne réussissons pas à conclure un accord...

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Le ministre me permet-il de lui poser une question? La somme de 300 millions de dollars qu'il a mentionnée comme variation suivant la nature de l'entente conclue avec les provinces, m'a quelque peu surpris par son importance. Le ministre nous en dira-t-il plus long sur ce point?

L'hon. M. ILSLEY: Je préférerais retirer cette remarque plutôt que l'expliquer. Lorsque j'ai mentionné cette somme, j'ai dit que j'ignorais s'il s'agirait d'un, de deux ou de trois cent millions, car les éléments qui entrent en jeu sont trop nombreux. Par exemple, il y a notre part dans un régime d'assurance-santé. Sauf erreur, le coût total d'un tel plan pour tous les gouvernements, s'il était inté-

gralement adopté, s'établirait à quelque 250 millions annuellement. Pour les pensions de vieillesse que nous avons recommandées, il serait d'environ 200 millions de dollars,—je veux dire sous le régime qui n'admet pas l'épreuve des moyens et verse la pension à tous ceux qui ont atteint l'âge de 70 ans, quel que soit leur état de fortune. De plus, il y a une marge considérable dans les subventions qu'il faudra verser aux diverses provinces. Nous n'en sommes pas encore à étudier cette question dans les négociations. Nous avons offert un minimum de \$12 par tête, somme qui augmenterait en proportion de la production nationale totale et de la population des provinces respectives. Or, je crois savoir, bien qu'il n'y ait rien de bien précis sur ce point, que certaines d'entre elles croient que ce chiffre devrait plutôt être de \$17. Je n'ai pas osé calculer ce qu'entraînerait un tel changement, mais la différence serait très considérable. Je signale donc que lorsqu'il s'agit de négocier avec les provinces pour des sommes multiples de 200 ou 250 millions de dollars chacune, les variations peuvent être importantes. J'ignore à quels termes nous en arriverons. Je désire m'entendre, mais pas au point où notre situation budgétaire deviendrait intenable. Je ne saurais m'y résoudre. L'ancien régime, bien que défectueux, serait encore meilleur. C'est donc dire que je ne puis donner plus de précisions, à la lumière des circonstances incertaines du moment.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures.)

Reprise de la séance

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Le ministre me laisserait-il formuler quelques commentaires sur sa réponse à la première question?

L'hon. M. ILSLEY: Certainement.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Quiconque a songé sérieusement à ces questions doit se rendre compte des difficultés signalées par le ministre avant la suspension de la séance. Je désire présenter deux observations. Il a indiqué qu'une des difficultés que nous avons à surmonter découle de ce que nous n'en sommes pas encore arrivés à une entente fédérale-provinciale. J'ajouterai simplement, et cette remarque est certainement appropriée, que c'est là un autre exemple des difficultés sérieuses auxquelles le ministre des Finances et sans doute d'autres ministres des relations fédérales-provinciales ont été en butte par suite du retard que l'on a apporté à régler cette question, retard qui, à mon avis, a été préjudiciable aux intérêts du pays.